

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

COMMUNIQUE DE PRESSE

ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020

inscription sur les listes électorales

La gestion des listes électorales a fait l'objet d'une réforme majeure en 2019, avec la mise en place du répertoire électoral unique au niveau national, géré par l'Insee.

Cette réforme a entraîné une importante actualisation des listes électorales auparavant gérées exclusivement par les communes.

Dans ce cadre, et en vue des prochaines élections municipales, il est très vivement conseillé aux électeurs et candidats de vérifier leur situation électorale, notamment pour ceux qui auraient connu un changement d'adresse récent ou même ancien.

Ils ont la possibilité pour cela d'utiliser la procédure d'interrogation de situation électorale en ligne, sur le site www.service-public.gouv.fr, ou de se renseigner directement auprès de leur commune d'inscription.

Il est rappelé que ce nouveau système de gestion permet aux électeurs de s'inscrire sur une liste électorale jusqu'au 6ème vendredi précédant le 1^{er} tour du scrutin, soit, pour les élections municipales de mars 2020, jusqu'au 7 février 2020.